



ÉLIBÉRATIONS

Délibération n° VI-DEL-2026-107

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Création d'un emploi permanent de chef/fe de service de Police Municipale

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire.

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURLMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu la délibération VI-DEL-2026-081 du 09 juin 2026 portant mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026,

Considérant le renforcement de la politique de tranquillité publique de la Ville d'Étampes ainsi que l'évolution progressive de ses missions en matière de sécurité, de tranquillité publique et de coordination avec les partenaires institutionnels concernés,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 8 abstentions (MM. HILLAIRE, CHAFA, HAMMOU, LE FOLL, Mmes BINET-DEZERT, AHRAOUI, MOZZANI, RONSIN),

- **Crée l'emploi permanent de Chef/fe de service Police Municipale à temps complet, relevant du cadre d'emploi des Chefs de police municipale appartenant à la catégorie B,**
- **Dit que la fiche de poste correspondante est annexée à la présente délibération,**
- **Modifie, en conséquence, le tableau des emplois,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet,**
- **Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Gilles BAYART
Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13 OCT. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.